

ABZAC

# Parc éolien : l'enquête publique attendue de pied ferme

Le projet éolien, né en 2017, s'apprête à entrer dans une phase décisive avec le dépôt du permis prévu au printemps 2026. Réduit de neuf à trois éoliennes, le dossier continue de susciter interrogations et scepticisme.



**ALEXANDRE COUCAUD**  
a.coucaud@charentelibre.fr

**D**ans les cartons depuis 2017, le projet privé éolien, sur les communes d'Abzac et d'Oradour-Fanais, porté par la société Bay-Wa.r.e. va connaître un tournant pour 2026. Le dépôt de permis, prévu au printemps 2026, devrait se poursuivre par l'enquête publique, qui décidera de l'avenir de ce projet. La mairie, qui a récupéré le sujet malgré elle lors de l'élection en 2020, souhaite faire preuve de la transparence la plus totale sur ce projet, notamment en informant les 527 habitants de la commune lorsque des réunions publiques sont organi-

« Nous voulons être transparents sur tout ce qu'il se passe. »

sées. « Nous, ce projet n'est pas de notre fait, on récupère, on subit », évoque le maire d'Abzac, Stéphane Branthôme.

Ce projet, s'étendant sur plusieurs parcelles, a largement évolué au fil des années. De neuf éoliennes, il n'en reste plus que trois d'une taille approximative



Le parc éolien devrait se composer de trois éoliennes, contre neuf prévues au départ. CL

de 180 mètres, sur plusieurs parcelles se situant à proximité de la forêt de Monette, et donc à la fois sur les communes d'Abzac et d'Oradour-Fanais. Ce dossier, particulièrement long, a été ralenti d'un an et demi à cause du voisinage d'un aérodrome à Availles-Limouzine et à son trafic aérien.

La collectivité, qui a dû se prononcer pour donner un avis consultatif pour les démarches administratives, reste particulièrement sceptique. De fait, les

neuf élus du conseil municipal s'interrogent largement autour de l'impact autour du chantier et des éoliennes. Plusieurs points d'eau sont également à noter sur la zone définie. « Nous voulons être transparents sur tout ce qu'il se passe », poursuit le maire.

## Un scepticisme ambiant

L' élu, qui dit être en faveur des énergies renouvelables, partage son scepticisme pour ce projet. « Nous nous devons de mettre en place, comme toute commune,

des énergies vertes. L'éolien, ce n'est pas ma préférence, disons-nous. Après, le projet est en cours et je ne crois pas que nous aurons notre mot à dire à la fin », contextualise l' élu.

Plusieurs réunions publiques se sont déroulées sur la commune ; la dernière en date remonte à juin 2025. Parmi les habitants présents, plusieurs dont les habitations se retrouvent impactées par ce dossier. « Certains s'interrogent, d'autres sont contre. Mais ils étaient surtout plusieurs à s'interroger et sont venus avec des questions précises », évoque Stéphane Branthôme. Le porteur de projet, lui, a notamment partagé à cette occasion son étude d'impact, qui témoigne qu'avec la hauteur des éoliennes, ces dernières se verront à plusieurs kilomètres sur le territoire de la Charente limousine.

Pierre-Henri Guignard, élu au conseil municipal d'Abzac, invoque la prudence concernant ce dossier tout en précisant « ne pas avoir de religion définie sur ce projet ». « Ce dossier a été, d'une certaine façon, approuvé par la précédente mandature. Mon sentiment personnel, c'est que nous avons tout de même un sentiment d'opacité de la part des porteurs de projet. Il y a assez peu d'opposition dans la commune, j'essaie d'être une voix de prudence. »

Les habitants d'Abzac et d'Oradour-Fanais en sauront plus dans les mois à venir.